

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 29 AVRIL 2014 A 18 HEURES 30

- Présents : M. Moreno Brizzi, Maire
Mmes – MM les conseillers : Jeanne Schmitt (arrivée après le vote du point 2) - Walter Paternieri - Monique Savini - Jean-Paul Toczek – Danielle Pisu - Noé Franco - Michel Schmitt - Aude Frégoni – Jean-Marc Paquin - Stéphanie Grasse – Susie Haas - Romain Lionello – Josiane Eyraud – Daniel Klaine - Céline Hirth - Roseline Frégoni - Dominique Nucera — Alexandra Pinna – Joseph Fortugno - Sylvie Schutz - Patrick Quinqueton - Marie Presti - Jorice Kulinicz – Jean-Luc Mazzilli **(25)**
- Absents : Mme Jeanne Schmitt (jusqu'au vote du point 2 inclus) – M. Michel Piovesan – Mme Amélie Petrucci **(03)**
- Procurations : Mme Jeanne Schmitt à Mme Monique Savini (jusqu'au vote du point 2 inclus) – M. Michel Piovesan à M. Michel Schmitt – Mme Amélie Petrucci à Mme Aude Frégoni **(03)**



Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de nommer Stéphanie GRASSE en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait lecture des différentes procurations.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 avril 2014.

Monsieur le Maire : Compte tenu des délais très courts entre les deux séances, il ne nous a pas été matériellement possible de rédiger le procès-verbal. Il vous sera donc soumis lors de la prochaine réunion du conseil.

Monsieur Mazzilli : Je ne suis pas d'accord, j'estime qu'il y avait assez de temps, huit jours sont largement suffisants.

Vote pour le report de ce point à l'ordre du jour : 25 Pour / 1 Contre

Arrivée de Monsieur Quinqueton.

2) Compte de gestion 2013.

Monsieur le Maire : L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013, ainsi que le compte de gestion, ont été réalisés par le receveur municipal d'Algrange. Le compte de gestion est conforme au compte administratif du budget principal.

Vous êtes appelés à adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2013, dont les écritures sont identiques au compte administratif 2013.

Le compte de gestion est consultable en mairie, service des finances, bureau n° 6.

Vous avez eu la possibilité de consulter le compte de gestion établi par la perceptrice. Ses écritures sont identiques en tout point à celles du compte administratif.

Vote : 26 Pour / 1 Contre

3) Compte administratif 2013.

Monsieur le Maire : Vous êtes appelés à vous prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2013 dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2013	5 045 512,10	1 920 809,10
Recettes 2013	5 582 319,64	2 074 847,62
Résultats de l'exercice 2013	536 807,54	154 038,52
Déficit reporté de 2012		- 788 468,69
Résultats cumulés en 2013	536 807,54	- 634 430,17
Déficit global reporté en 2014		- 97 622,63

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'exécution du budget voté en 2013. En l'occurrence, en notre qualité de nouveaux élus, nous ne pouvons que prendre acte.

Monsieur Franco : On vote point par point.

Monsieur le Maire propose de voter le compte administratif par chapitre. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Avant de quitter la salle des séances, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Noé Franco qui présidera en son absence.

Page 9 chapitre 11

Monsieur Mazzilli : Le délai était trop court pour étudier tous les chapitres, donc je voterai contre car je n'ai pas eu le temps matériel de tout regarder.

Monsieur le Maire : Y-a-t-il des questions ?

Monsieur Mazzilli : Au chapitre 60633, pourquoi une telle augmentation ? Près de 133 %, soit environ 26 000 euros.

Monsieur Franco : C'est l'achat de sel.

Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 12 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 14 : article 65 page 10 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 14 : article 66 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 14 : article 67 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 23 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 42

Monsieur Franco : Y-a-t-il des questions ?

Monsieur Mazzilli : Je montre à tout le monde, c'est illisible, il faut avoir des yeux d'aigle pour voir cela. Ma question : Article 68 11, il y a 8 % de baisse dans le matériel de la mairie. Pourquoi ?

Monsieur Franco : C'est de l'argent que l'on met de côté pour acheter du matériel à renouveler. Il s'agit d'une dotation aux amortissements.

Monsieur Mazzilli : Cela veut dire que l'argent que l'on met de côté est en baisse en que l'on achète moins de matériel.

Monsieur Schmitt : L'amortissement est un jeu d'écritures, tu peux amortir ce que tu achètes sur quatre, cinq ou huit ans.

Monsieur Mazzilli : Arrête de me prendre pour un bébé, je veux dire que le matériel vieillit, on déduit de moins en moins l'argent et il n'est pas remplacé.

Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Vote total des dépenses : Pour : 25 / Contre : 1

Madame Pinna : Nous avons quelques remarques puisque ce compte administratif est le fruit de la mandature précédente. Les dépenses réelles de fonctionnement sont passées de 5 545 372 euros en 2008 à 4 782 000 euros en 2013, soit une baisse de 763 372 euros.

Page 12 : les recettes

Chapitre 13 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 70 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 73 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 74 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 75 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 76 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Chapitre 77 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Monsieur Mazzilli : J'expliquerai pourquoi je suis contre à chaque fois.

Chapitre 42 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Madame Pinna : Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 170 000 euros au total, mais si l'on déduit le produit des 9 ventes immobilières, on obtient des recettes en hausse de 200 000 euros entre 2008 et 2013 - (540 396 euros de ventes immobilières en 2008, 172 303 euros en 2013. Ces ventes se sont principalement concentrées sur le début du mandat précédent) - soit un delta de près d'un million d'euros équivalents à 20% du budget de fonctionnement (763 000 + 200 000).

L'autofinancement brut était négatif en 2008. En 2013, il est de + 263 000 euros.

L'emprunt annuel se montait à 732 000 euros en 2008. En 2013, il est de 468 000, soit 264 000 euros en moins (36% en moins).

Sur les deux taxes communales (foncière et habitation) :

- En 2002, le taux de la taxe d'habitation était de 12,80%, celui de la taxe foncière de 13,28 %. En 2013, le taux de la taxe d'habitation est de 14% et celui de la taxe foncière de 14,52 %.
- En 11 ans, le taux de la taxe d'habitation est passé de 12,80 à 14 %, celui de la taxe foncière de 13,28 à 14,52 %.

Soit 0,8 % d'augmentation par an quand, pendant ce temps, les prix augmentaient en moyenne de 1,75 % par an. Nos taux sont en dessous de la moyenne des 10 communes du Val de Fensch.

Monsieur Franco : Je remarque que les salaires n'ont pas augmenté non plus.

Monsieur Schmitt : Vous vouliez dilapider le patrimoine local.

Vote total des recettes : Pour : 25 / Contre : 1

Page 14 chapitre 20 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Page 14 chapitre 21 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Page 14 chapitre 23 - Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Opération 450

Monsieur Mazzilli : Cette somme correspond à quoi ?

Monsieur Franco : Des compétences communales qui ont été faites, sauf le multi-accueil. Il s'agit du pôle enfance partie périscolaire.

Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Dépenses totales d'investissement

Monsieur Mazzilli : J'ai une remarque sur la page 15, il n'y a qu'un chiffre et l'on n'a pas tout le détail.

Monsieur Thiry : Les détails sont sur l'autre page.

Monsieur Franco : Je m'excuse de ne pas avoir donné la bonne page.

Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Page 16

Monsieur Franco demande si l'on vote l'ensemble. L'assemblée répond par l'affirmative.

Vote : Pour : 25 / Contre : 1

Madame Pinna : La dette au 1^{er} janvier 2014 s'établit à 4 480 000 euros pour un service de la dette de 720 000 euros répartis comme suit : 557 000 euros de remboursement de capital et 163 000 euros d'intérêts.

En 2009, l'annuité de la dette s'élevait à 1 012 000 euros, soit un delta positif de 280 000 euros (remboursement en moins).

Si la nouvelle majorité garde le cap du niveau de l'emprunt (400 000 euros), ce que nous espérons pour le bien des Nilvangeois, ce service de la dette baissera encore de 100 000 euros d'ici 2016.

Il reste toutefois des points délicats que nous souhaitons souligner, afin d'éviter toute hausse d'impôt qui serait désastreuse pour notre population, nous pensons qu'il faut garder certains caps :

- continuer à diminuer notre masse salariale encore trop élevée pour une commune de notre taille (455 euros par habitant contre 317 euros par habitant en moyenne sur le département mosellan)
- redynamiser les bases fiscales de notre commune en attirant de nouveaux habitants sur notre territoire en utilisant judicieusement le foncier disponible.

Nous concluons en vous disant que nous vous avons laissé de belles cartes en main, sachez maintenant les utiliser judicieusement dans l'intérêt de tous !

Monsieur Franco : Nous sommes tous d'accord pour le bien des Nilvangeois.

Madame Pinna : Nous regrettons que Monsieur Brizzi ne soit pas là.

Monsieur Thiry : Il ne doit pas être là lors du vote du compte administratif.

Madame Pinna : Mais il peut être présent pour les questions.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

4) Affectation des résultats 2013.

Monsieur le Maire : Après établissement du compte administratif de l'exercice 2013 conforme au compte de gestion du percepteur d'Algrange, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de la section de

fonctionnement du compte administratif principal 2013 d'un montant de 536 807,54 € à la section d'investissement de l'exercice 2014.

Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2013 est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, soit 536 807,54 € pour 2013. Ce montant est destiné à couvrir le déficit d'investissement 2013, soit 634 430,17 €. Compte tenu du fait que le résultat de fonctionnement 2013 est inférieur au déficit d'investissement (634 430,17 €), il doit être intégralement affecté à la section d'investissement 2014.

Monsieur Quinqueton : Mais nous avons déjà voté.

Monsieur Thiry : Nous avons voté une balance et non une affectation.

Vote : Pour : 26 / Contre : 1

5) Vote du taux des trois taxes.

Monsieur le Maire : Afin de ne pas alourdir les charges financières pesant sur les Nilvangeois dans un contexte économique et social morose, je vous propose de reconduire pour 2014 les taux des trois taxes locales 2013, soit :

- Taxe d'habitation	: 14,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 14,52 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 80,89 %

C'est une volonté de l'équipe municipale.

Monsieur Mazzilli : En sachant ne pas alourdir les trois taxes, c'est logique, mais je ne voterai « pour » que si vous supprimez la taxe d'électricité.

Monsieur le Maire : On vous demande de voter les trois taxes, pas de faire du chantage.

Vote : Unanimité

6) Budget Primitif 2013.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur FRANCO, adjoint aux finances, qui va vous présenter le budget primitif 2014, élaboré, je vous le rappelle, dans un délai extrêmement court. Je vous rappelle mes propos lors de la précédente réunion, à savoir que lors de la rédaction du DOB et afin de laisser à la nouvelle équipe municipale le temps de la réflexion, j'avais indiqué que je souhaitais disposer d'éléments d'information complémentaires sur le projet avant de proposer l'inscription du projet de requalification de la traversée de ville au budget. Avant tout, je veux travailler sur l'assainissement et la sécurité. J'avais précisé que des réunions seraient organisées avec les différents intervenants du projet (AMO et maître d'œuvre d'une part, organismes susceptibles de nous subventionner d'autre part), pour la séquence 5 (rue Joffre, du carrefour Joffre-Vosges-Soissons à la limite avec Algrange) dans un premier temps. Afin de ne pas ralentir la procédure, il m'a toutefois semblé plus judicieux d'ouvrir les crédits au budget, quitte à les annuler si nous décidions de ne pas réaliser les travaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 729 000	5 350 000
Opérations d'ordre	621 000	-
Total	5 350 000	5 350 000
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	2 745 569,83	2 222 192,46
<i>dont opération pour compte de tiers (EPCI)</i>	<i>24 300,00</i>	<i>83 480,00</i>
Affectation du résultat 2013		536 807,54
Opérations d'ordre	-	621 000,00
Résultat reporté du C.A. 2013	634 430,17	
Total	3 380 000	3 380 000

Après la présentation par Monsieur FRANCO :

Madame Pinna : Compte tenu des déclarations de Monsieur Brizzi en préambule au vote du BP, notre groupe s'abstiendra sur l'ensemble des chapitres votés.

Monsieur Franco : Je propose de voter le budget par chapitre.

Madame Pinna : Nous souhaitons vous poser un certain nombre de questions afin de clarifier ce budget primitif. Ces clarifications nous permettront de dresser notre analyse et nos conclusions. Nous fonderons nos références chiffrées sur le réalisé de l'exercice précédent et non sur les crédits ouverts en 2013 afin d'être le plus réaliste possible. Je souhaiterais avoir des précisions avant de voter. Article 60613 - chauffage urbain : réalisé 160 820,39 €. Ouverture budgétaire : 125 000 €, soit - 35 000 €. Que mettez-vous derrière ce chapitre ? Pourquoi et comment une telle baisse ? Pas de travaux d'isolation remarquables sauf la salle Jean Grob.

Monsieur Franco : Parce que l'hiver était doux.

Madame Pinna : L'hiver précédent était très doux ? Mais si le prochain hiver est rude ?

Monsieur Thiry : Si l'hiver est rude, ce sera sur la facture du budget 2015.

Monsieur Mazzilli : Il y a une baisse de 100 000 euros, c'est énorme.

Monsieur Thiry : C'est par rapport au pôle enfance et au nettoyage, d'où l'apport budgétaire qu'il n'y a plus et la douceur de l'hiver, mais cela reste un prévisionnel.

Monsieur Quinqueton : Les économies réelles réalisées, pour moi ces prévisions sont réalistes, nous n'avons pas de raison de prévoir des crédits budgétaires au vu de ce qui s'est passé.

Monsieur Fortugno : Article 60633 : fournitures de voirie. Réalisé 56 475,19 € ; ouverture budgétaire : 25 000 €, soit - 30 000 €. Que mettez-vous derrière ce chapitre ? Pourquoi et comment une telle baisse ?

Monsieur Franco : On n'a pas plus besoin d'acheter du sel.

Madame Presti : Article 6068 : autres matières et fournitures. Réalisé 129 651,33 € ; ouverture budgétaire : 109 000 €, soit - 20 000 €. Que mettez-vous derrière ce chapitre ? Pourquoi et comment une telle baisse ?

Monsieur Thiry : Une partie correspond aux marchés à bons de commande, et nous avons encore des stocks.

Madame Schutz : Article 61522 : bâtiments. Réalisé 102 460,08 € ; ouverture budgétaire : 80 000 €, soit - 22 000 €. Que mettez-vous derrière ce chapitre ? Pourquoi et comment une telle baisse ? Est-ce la conséquence du souhait d'abandon définitif de la vente des logements à un bailleur social ? Car les logements demandent de la rénovation.

Monsieur Thiry : Nous prévoyons moins d'interventions sur les logements dans l'attente d'une décision concernant le parc immobilier locatif.

Monsieur Kulinicz : Article 61523 : voies et réseaux. Réalisé 66 670,73 € ; ouverture budgétaire : 40 000 €, soit - 26 000 €. Que mettez-vous derrière ce chapitre ? Pourquoi et comment une telle baisse ?

Monsieur Toczec : Nous faisons le tour de la ville pour voir les différents travaux à faire.

Monsieur Mazzilli : Quelle est votre position sur les logements ?

Monsieur le Maire : J'ai demandé à Monsieur Thiry de me faire visiter les différents bâtiments pour faire un état des lieux, car je ne veux pas de gestion à la va-vite.

Monsieur Mazzilli : Ce n'est pas à toi de faire l'état des lieux mais à des professionnels.

Monsieur le Maire : Oui je sais, mais je veux voir par moi-même.

Monsieur Mazzilli : Article 6227 : frais d'actes et de contentieux. Ils ont doublé. Pourquoi ?

Monsieur le Maire : On ne maîtrise pas les affaires judiciaires, mais on n'a pas doublé les crédits.

Monsieur Mazzilli : Aux articles 6232, 6257 et 6261, tout augmente. N'y a-t-il pas un moyen de faire des économies sur tous ces points là ? Vu que vous avez un adjoint à l'économie.

Monsieur le Maire : Bien entendu nous allons faire des économies.

Monsieur Schmitt : C'est un budget primitif et on espère bien le revoir à la baisse.

Monsieur Mazzilli : Avec internet comment peut-on augmenter les frais d'affranchissement ?

Monsieur Franco : Tout le monde n'a pas internet.

Monsieur le Maire : Et on ne va pas forcément s'en servir.

Monsieur Paternieri : Je souligne quand même que c'est un budget primitif.

Monsieur Mazzilli : Il y a moins de nettoyage, car on passe de 16 000 euros à 9 000 euros. Pourquoi on va moins nettoyer ?

Monsieur Franco : Il y avait des frais plus importants pendant les travaux du pôle enfance.

Monsieur Mazzilli : Alors pourquoi les frais diminuent ?

Monsieur Franco : Plus besoin de gros nettoyage, c'est comme chez toi quand tu fais des travaux, tu donnes un grand coup une fois et après tu nettoies normalement.

Monsieur Quinqueton : Article 6156 : maintenance. Réalisé : 125 707,80 € ; ouverture budgétaire : 110 000 €, soit - 15 000 €. Que mettez-vous derrière ce chapitre ? Pourquoi et comment une telle baisse ?

Monsieur Toczec : C'est par rapport aux petits travaux, il y a une baisse de la maintenance.

Monsieur Fortugno : Article 6184 : versement à des organismes... Réalisé : 6 609,14 € ; ouverture budgétaire : 16 000 €, soit + 10 000 €. Que mettez-vous derrière ce chapitre ? Pourquoi et comment une telle hausse ?

Monsieur le Maire : Oui, voir la liste des organismes.

Madame Schutz : Article : autres services extérieurs (subvention Maison Pour Tous). Réalisé : 208 523,70 € ; ouverture budgétaire : 250 000 €, soit + 42 000 €. Que mettez-vous derrière ce chapitre ? Pourquoi et comment une telle hausse ?

Monsieur Thiry : C'est le prévisionnel pour les rythmes scolaires.

Madame Pinna : Peut-on avoir la liste et le planning des interventions ?

Le Maire : Oui.

Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 12

Madame Pinna : Article 64111 : rémunération principale. Réalisé 1 210 329 € ; ouverture budgétaire : 1 264 000 €, soit + 50 000 €. Pourquoi une telle augmentation ?

Monsieur Franco : C'est une augmentation des cotisations, des charges prévues par l'Etat et des emplois d'été.

Monsieur Thiry : Je souligne quand même qu'il y a une augmentation forte des charges.

Madame Presti : Article 6455 : Cotisations pour assurance du personnel. Réalisé : 23 000 € : que mettez-vous derrière ce chapitre ? Pourquoi aucune ouverture budgétaire ?

Monsieur Thiry : Suite à l'analyse des statistiques sur certains arrêts maladie au terme du contrat d'assurance, nous avons fait le choix stratégique de ne plus assurer ce type de risque.

Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 65

Monsieur Fortugno : Article 6541 : Créances admises en non-valeur. Réalisé 0 € ; ouverture budgétaire : 10 000 €, soit + 10 000 €. Que mettez-vous derrière ce chapitre ? Pourquoi et comment une telle hausse ?

Monsieur Franco : C'est la prévision des loyers irrécouvrables.

Monsieur Kulinicz : Article 6542 : Créances éteintes. Réalisé 27 386,01 € ; ouverture budgétaire : 0 €. Cela concerne les anciennes affaires Techniprint ?

Monsieur Thiry : Oui, c'est ça.

Monsieur Quinqueton : Article 657 362 : CCAS. Réalisé 80 000 € ; ouverture budgétaire : 60 000 €, soit - 20 000 €, pourquoi ? Si la raison première n'est pas le transfert du personnel, cela pourrait être inquiétant.

Monsieur Thiry : C'est le transfert du personnel du CCAS vers la mairie.

Madame Schutz : Article 6574 : Subventions de fonctionnement. Réalisé 179 360,09 € : ouverture budgétaire 165 000 €, soit - 15 000 €. Est-ce les subventions aux associations ? Pourquoi et comment une telle baisse ?

Monsieur Franco : Au réalisé, il y a une part de fonctionnement normal et une part de prévision pour l'exceptionnel.

Madame Pinna : Les 15 000 euros, c'était de l'exceptionnel ?

Monsieur Franco : En partie.

Monsieur le Maire : On avisera au cas par cas.

Monsieur Mazzilli : Est-ce que l'on maintient les aides exceptionnelles aux associations ?

Monsieur Parternieri : Si une association fait une manifestation, elle sera aidée.

Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 67 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 23 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 42 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Total : Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 13 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Monsieur Quinqueton : Prévion taxe foncière, taxe d'habitation, Sur quelle base la prévion sur les taxes foncières et d'habitation est-elle revalorisée ?

Monsieur Franco : Il s'agit de la revalorisation qui nous a été communiquée par l'Etat à 0,9 %.

Chapitre 70

Madame Schutz : Article 70323 : redevance d'occupation du domaine public. Réalisé 857 € : ouverture budgétaire : 14 000 €, soit une hausse de 13 000 euros. Les taxes mises en place par notre équipe et qui nous a valu beaucoup de critiques sont des taxes obligatoires.

Monsieur Thiry : C'est un rappel de redevances de concessionnaires non titrées et de nouvelles redevances à venir comme la pizzeria.

Monsieur Mazzilli : Un 24h/24h qui rapporte 14 000 euros, c'est trop pour quelques petits distributeurs.

Monsieur Thiry : C'est clair.

Madame Pinna : C'est le distributeur de pizzas 24h/24h.

Monsieur Mazzilli : Article 70 311 : un bénéfice en hausse de 30 000 euros. Vous avez prévu de rénover les cimetières ?

Monsieur le Maire : On ne peut pas réutiliser cet argent pour ces travaux-là. Les travaux sont inscrits en section d'investissement, et non en fonctionnement.

Monsieur Mazzilli : C'est écrit dans votre tract que vous les referez.

Madame Presti : L'article 70 878 - autres prestations par d'autres redevables n'existait pas dans le compte administratif 2013 : ouverture budgétaire 1 000 €. Cela cache quoi ?

Monsieur Toczek : On ne cache rien.

Monsieur Thiry : On vous donne la réponse à la prochaine réunion. C'est une inscription pour les frais de fourrière automobile qu'on souhaite récupérer sur l'automobiliste en tort.

Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 73

Madame Pinna : Article 7351 : taxe sur l'électricité. Réalisé : 42 613,13 € ; ouverture budgétaire 40 000 €. Ce sont des recettes importantes pour notre commune que vous maintenez ?

Monsieur Mazzilli : La taxe d'électricité, vous étiez contre, pourquoi vous ne la supprimez-vous pas ?

Monsieur le Maire : Il faut le faire progressivement pour ne pas déstabiliser le budget, il faut garder l'équilibre.

Madame Hirth : On ne peut pas tout faire en trois semaines.

Monsieur Mazzilli : Vous avez menti, vous avez rendu cocus vos électeurs, c'est un manque de respect.

Monsieur le Maire : Le manque de respect, ce serait de la supprimer, nous la diminuerons doucement.

Madame Pinna : Article 73 111 : taxes foncières et habitation. Réalisé : 1 374 366 € ; ouverture budgétaire 1 400 000 €. Le produit attendu selon le document joint est de 1 389 316 €. Pourquoi une ouverture supérieure de 11 000 €, alors que l'on a les chiffres ?

Monsieur Thiry : On essaie de finir avec des zéros. On fait du prévisionnel, c'est une coutume comptable.

Madame Pinna : A l'article 7321, nous attendions une diminution.

Monsieur Franco : C'est la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch qui fixe le niveau de la dotation.

Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 74

Monsieur Mazzilli : Une remarque à l'article 7411, on ne peut pas dissocier la politique de l'Etat de la politique municipale. On demande aux communes de faire des économies, 50 000 euros de moins.

Monsieur le Maire : Il faut s'adapter, l'Etat ne nous donne les moyens.

Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 75

Monsieur Fortugno : Article 758 : produits divers de gestion. Réalisé 40 853,50 € ; ouverture budgétaire 20 000 €, soit - 20 000 €. S'agit-il de la location des salles ? Pourquoi et comment une telle baisse de recettes ?

Monsieur THIRY : Il s'agit de la prévision des charges locatives imputées aux locataires des logements communaux. Cette prévision est en baisse du fait de la vacance de certains appartements dans l'attente d'une décision du conseil municipal relative à la cession du parc locatif.

Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 77 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Balance - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 20 page 14 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 21 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Monsieur Mazzilli : Pourquoi une telle différence ?

Monsieur Franco : Les achats sont moindres, il y a moins d'achat de véhicules.

Monsieur Thiry : Cela a été renouvelé l'année précédente.

Chapitre 23

Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Monsieur Franco : On va procéder au vote par opération.

Opération 450 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Opération 469 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Opération 470 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Opération 471 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Opération 473 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Opération 476 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Opération 477 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Opération 479 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 16 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 26 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Total des dépenses **Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6**

Chapitre 13 page 16 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 16

Madame Pinna : Un emprunt qui se limite à 300 000 euros, c'est bien, mais c'est le minimum attendu avec un FCTVA à 357 000 euros (soit + 260 000 euros par rapport à 2013).

Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 24

Monsieur Mazzilli : Pour une telle augmentation....

Monsieur Franco : Est inscrite la cession du 8a rue Clemenceau et du presbytère.

Madame Pinna : Donc vous voulez les vendre ?

Monsieur le Maire : Non, car on veut voir avant toutes les décisions.

Madame Pinna : Alors pourquoi les inscrire ?

Monsieur Franco : On voudrait savoir ce que les acheteurs veulent en faire, le maire veut les rencontrer.

Madame Pinna : On assume, l'ensemble des logements devrait être repris par des bailleurs sociaux. On ne peut pas voter ce budget.

Monsieur le Maire : Ce qui n'est pas sérieux, c'est de vendre sans savoir.

Monsieur Paternieri : Vous faites un meeting, la campagne électorale est terminée.

Monsieur le Maire : On doit trouver un équilibre, nous avons suspendu à ce projet de traversée de ville, vous avez mis des choses en vente pour pouvoir le faire.

Madame Pinna : Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas voter ce budget compte tenu des déclarations que vous avez faites en préambule. Il n'est pas sérieux ni sincère d'inscrire des investissements, si vous n'êtes pas sûr de vouloir les réaliser. Vous faussez le vote. On ne peut pas dire d'un côté « j'inscris la phase 5 du projet de traversée de ville ou encore la réfection de l'espace V. Hugo, et d'un autre côté déclarer « je ne suis pas sûr de vouloir les réaliser ». Cela manque de sérieux et de sincérité.

Par ailleurs, votre position concernant les logements de la commune est très ambiguë. Vous avez martelé pendant des années qu'il ne fallait pas vendre les logements de la commune et voilà que vous créditez la somme de 360 000 euros en recettes d'investissement, somme qui correspond à la vente de logements communaux. Nous vous demandons donc d'être clair dans vos choix. Pour notre part, notre position est claire. Nous

souhaitons la vente de l'ensemble des logements communaux à un bailleur social public afin d'en faire des logements conventionnés.

Votre argument qui consiste à dire que cette inscription a pour but d'équilibrer le budget n'est pas acceptable. Si vous décidez de ne pas vendre au final, votre budget ne sera tout de même pas équilibré !

Nous pensons qu'il est grand temps de prendre des décisions fermes et d'arrêter de tergiverser.

Ou vous faites la phase 5 ou vous ne la faites pas.

Ou vous réalisez l'espace V. Hugo ou vous ne le réalisez pas.

Ou vous vendez les logements et auquel cas vous travaillez sur une réflexion d'ensemble ou vous ne vendez pas.

Nous aurions aimé voter ce budget primitif, mais compte tenu de vos déclarations, nous n'avons pas d'autre choix que de nous abstenir.

Monsieur Mazzilli : Vous n'avez pas leçon de sincérité à donner, car vous avez cinq personnes qui ont démissionné.

Monsieur le Maire : On parle de budget. Merci.

Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 24 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Dotation de fond - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Chapitre 21 - Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Total : Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

Reste à réaliser : Vote : Pour : 20 / Contre : 1 / Abstentions : 6

7) Désignation des membres des différentes commissions.

Monsieur le Maire : En application de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal aujourd'hui en vigueur, le nouveau règlement intérieur sera adopté lors d'une prochaine séance, le conseil municipal forme des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit à l'initiative d'un de ses membres, soit par l'administration. Le nombre d'élus de chaque commission est décidé par le conseil municipal sur proposition du maire. Afin de favoriser la représentation proportionnelle, j'ai adressé à chaque tête de liste un courrier l'informant de la possibilité de présenter des candidats pour certaines de ces commissions.

Les commissions légales sont celles qui sont imposées réglementairement et dont la composition est fixée par les textes, notamment :

a) Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire : Une commune peut constituer une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent, voire une Commission d'Appel d'Offres spécifique pour la passation d'un marché déterminé. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, les Commissions d'Appel d'Offres comprennent le maire ou son représentant et cinq membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres (titulaires et suppléants) de la commission d'appel d'offres se fait à bulletin secret, sauf si le conseil municipal à l'unanimité choisit un scrutin public.

Nous allons maintenant procéder au scrutin.

Qui est pour un vote public ?

Vote : unanimité

Qui vote pour la liste majoritaire ? 20 voix, soit 4 sièges

Qui vote pour la liste de Madame Pinna ? 6 voix, soit 1 siège

Qui vote pour la liste de Monsieur Mazzilli ? 1 voix, soit aucun siège

Après calcul du plus fort reste, la répartition finale est la suivante :

- La liste de la majorité obtient 4 sièges, qui seront occupés par Jean-Paul Toczec, Romain Lionello, Michel Schmitt et Danielle Pisu en qualité de titulaires, Noé Franco, Céline Hirth, Jean-Marc Paquin et Josiane Eyraud en qualité de suppléants.
- La liste de Madame Pinna recueille 1 siège, occupé par Alexandra Pinna en qualité de titulaire et par Patrick Quinqueton en qualité de suppléant.
- La liste de Monsieur Mazzilli ne recueille aucun siège.

Sont donc élus comme représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offre Jean-Paul Toczec, Romain Lionello, Michel Schmitt, Danielle Pisu et Alexandra Pinna en qualité de titulaires, Noé Franco, Céline Hirth, Jean-Marc Paquin, Josiane Eyraud et Patrick Quinqueton en qualité de suppléants.

b) Comité Technique Paritaire

Monsieur le Maire : Le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 dispose que les comités techniques paritaires comprennent en nombre égal des représentants des collectivités territoriales et des représentants du personnel. Compte tenu du nombre d'agents, peuvent être nommés 3 à 5 représentants titulaires et le même nombre de suppléants.

Dans le courrier qui a été adressé aux têtes de liste, avait été indiqué un nombre de 4 représentants titulaires et 4 suppléants au sein du Comité Technique Paritaire, dont 1 + 1 à la liste de Madame Pinna. Après réflexion, il me semble plus judicieux de nommer 5 titulaires et 5 suppléants, dont 1 titulaire et 1 suppléant pour la liste de Madame Pinna.

Vote : unanimité

Pour la liste majoritaire, je vous propose de nommer les personnes suivantes :

- titulaires : moi-même, Walter Paternieri, Jean-Paul Toczec et Céline Hirth.
- suppléants : Roseline Frégoni, Jean-Marc Paquin, Daniel Klaine et Romain Lionello.

Quels sont les candidats titulaire et suppléant de Madame Pinna ?

- titulaire : Joseph Fortugno
- suppléant : Jorice Kulinicz

Vote : Pour : 26 / Abstention : 1

Sont donc élus comme représentants de la Commune au sein du Comité Technique Paritaire Walter Paternieri, Jean-Paul Toczec, Céline Hirth, moi-même et Joseph Fortugno en qualité de titulaires, Roseline Frégoni, Jean-Marc Paquin, Daniel Klaine, Romain Lionello et Jorice Kulinicz en qualité de suppléants.

c) Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire : Ce conseil est présidé par le maire, il comprend, en nombre égal, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département. Un vice-président, amené à présider le conseil d'administration en l'absence du maire, doit également être élu.

Je vous propose de fixer à huit le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit quatre membres élus et quatre membres nommés par mes soins.

Vote : unanimité

Comme pour l'élection des membres (titulaires et suppléants) de la commission d'appel d'offres, le scrutin se fait à bulletin secret, sauf si le conseil municipal à l'unanimité choisit un scrutin public.

Nous allons donc procéder au scrutin.

Qui est pour un vote public ?

Vote : unanimité

- Qui vote pour la liste majoritaire ? 20 voix, soit 3 sièges
- Qui vote pour la liste de Madame Pinna ? 6 voix, soit 1 siège

Après calcul du plus fort reste, la répartition finale est la suivante :

- La liste de la majorité obtient 3 sièges, qui seront occupés par Monique Savini, Aude Frégoni et Josiane Eyraud.
- La liste de Mme PINNA recueille 1 siège, occupé par Joseph Fortugno

Vote : unanimité

Sont donc élus comme représentants de la Commune au du CCAS Monique Savini, Aude Frégoni, Josiane Eyraud et Joseph Fortugno.

Monsieur Mazzilli : Je souhaiterais les comptes rendus du CCAS et les budgets.

Monsieur le Maire : Tu les auras par courrier électronique.

Monsieur le Maire : En application des dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut créer des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale doit y être respecté. Dans cette optique, j'ai choisi une représentation proportionnelle au plus fort reste calculée sur la base d'une assemblée complète. Un courrier a été adressé en ce sens à Madame Pinna et à Monsieur Mazzilli les informant de la possibilité qui est offerte à leur liste de siéger au sein de chaque commission.

Je vous propose de désigner à main levée les membres de chaque commission.

Vote : unanimité

L'équipe municipale a choisi de former les commissions suivantes :

d) Commission des Finances (10 membres)

Monsieur le Maire : Dans un premier temps, je vous propose de fixer à 10 le nombre de membres de cette commission.

Vote : unanimité

Dans le respect de la représentation proportionnelle, doivent être désignés 7 membres de la majorité, 2 membres de la liste de Madame Pinna, 1 pour Monsieur Mazzilli.

Je vous propose Noé Franco, Michel Schmitt, Daniel Klaine, Michel Piovesan, Jeanne Schmitt, Danielle Pisu et Josiane Eyraud.

Quels sont les candidats présentés par la liste de Madame Pinna ?

Alexandra Pinna et Patrick Quinqueton

Monsieur Mazzilli, êtes-vous candidat ?

Jean-Luc Mazzilli

Vote : unanimité

Les membres de la commission finances sont donc Noé Franco, Michel Schmitt, Daniel Klaine, Michel Piovesan, Jeanne Schmitt, Danielle Pisu, Josiane Eyraud, Alexandra Pinna, Patrick Quinqueton et Jean-Luc Mazzilli.

e) Commission Travaux – Patrimoine – Environnement – Cimetière – Accessibilité (10 membres)

Monsieur le Maire : Dans un premier temps, je vous propose de fixer à 10 le nombre de membres de cette commission.

Vote : unanimité

Dans le respect de la représentation proportionnelle, doivent être désignés 7 membres de la majorité, 2 membres de la liste de Madame Pinna, 1 pour Monsieur Mazzilli.

Je vous propose : Jean-Paul Toczec, Romain Lionello, Noé Franco, Daniel Klaine, Michel Schmitt, Dominique Nucera, Michel Piovesan.

Quels sont les candidats présentés par la liste de Madame PINNA ?

Sylvie Schutz et Jorice Kulinicz

M. MAZZILLI, êtes-vous candidat ? Oui.

Vote : unanimité

Les membres de la commission travaux, patrimoine, environnement, cimetières, accessibilité sont donc Jean-Paul Toczec – Romain Lionello – Noé Franco – Daniel Klaine – Michel Schmitt – Dominique Nucera – Michel Piovesan – Sylvie Schutz – Jorice Kulinicz – Jean-Luc Mazzilli

f) Commission Jeunesse – Scolaire (10 membres)

Monsieur le Maire : Dans un premier temps, je vous propose de fixer à 10 le nombre de membres de cette commission.

Vote : unanimité

Dans le respect de la représentation proportionnelle : doivent être désignés 7 membres de la majorité, 2 membres de la liste de Madame Pinna, 1 pour Monsieur Mazzilli.

Je vous propose : Jeanne Schmitt, Susie Haas, Danielle Pisu, Céline Hirth, Stéphanie Grasse, Aude Frégoni, Michel Schmitt.

Quels sont les candidats présentés par la liste de Madame Pinna ?

Jorice Kulinicz et Marie Presti

M. MAZZILLI, êtes-vous candidat ? Oui.

Vote : unanimité

Les membres de la commission jeunesse-scolaire sont donc Jeanne Schmitt – Susie Haas – Danielle Pisu – Céline Hirth – Stéphanie Grasse – Aude Frégoni – Michel Schmitt – Jorice Kulinicz – Marie Presti – Jean-Luc Mazzilli

g) Commission Culture – Loisirs – Détente et Vie associative (10 membres)

Monsieur le Maire : Dans un premier temps, je vous propose de fixer à 10 le nombre de membres de cette commission.

Vote : unanimité

Dans le respect de la représentation proportionnelle, doivent être désignés 7 membres de la majorité, 2 membres de la liste de Madame Pinna, 1 pour Monsieur Mazzilli.

Je vous propose : Stéphanie Grasse, Michel Piovesan, Susie Haas, Jeanne Schmitt, Céline Hirth, Jean-Marc Paquin, Danielle Pisu.

Quels sont les candidats présentés par la liste de Madame Pinna ? Alexandra Pinna et Marie Presti.

M. Mazzilli, êtes-vous candidat ? Oui.

Vote : unanimité

Les membres de la commission Culture – Loisirs – Détente et Vie Associative sont donc Stéphanie Grasse – Michel Piovesan – Susie Haas – Jeanne Schmitt – Céline Hirth – Jean-Marc Paquin – Danielle Pisu – Alexandra Pinna – Marie Presti – Jean-Luc Mazzilli.

Vote : unanimité

h) Commission Sport (7 membres)

Monsieur le Maire : Dans un premier temps, je vous propose de fixer à 7 le nombre de membres de cette commission.

Vote : unanimité

Dans le respect de la représentation proportionnelle, doivent être désignés 5 membres de la majorité, 1 membre de la liste de Madame Pinna, 1 pour Monsieur Mazzilli.

Je vous propose : Danielle Pisu, Stéphanie Grasse, Michel Piovesan, Susie Haas, Michel Schmitt.
Quel est le candidat présenté par la liste de Madame Pinna ? Marie Presti.
Monsieur Mazzilli, êtes-vous candidat ? Oui.

Vote : unanimité

Les membres de la commission Sport sont donc Danielle Pisu – Stéphanie Grasse – Michel Piovesan – Susie Haas – Michel Schmitt – Marie Presti – Jean-Luc Mazzilli.

i) Commission Habitat (7 membres)

Monsieur le Maire : Dans un premier temps, je vous propose de fixer à 7 le nombre de membres de cette commission.

Vote : unanimité

Dans le respect de la représentation proportionnelle, doivent être désignés 5 membres de la majorité, 1 membre de la liste de Madame Pinna, 1 pour Monsieur Mazzilli.

Je vous propose : Monique Savini, Josiane Eyraud, Noé Franco, Jean-Paul Toczek, Daniel Klaine.
Quel est le candidat présenté par la liste de Madame Pinna ? Sylvie Schutz.
Monsieur Mazzilli, êtes-vous candidat ? Oui.

Vote : unanimité

Les membres de la commission habitat sont donc Monique Savini – Josiane Eyraud – Noé Franco – Jean-Paul Toczek – Daniel Klaine – Sylvie Schutz – Jean-Luc Mazzilli.

j) Commission Communication

Monsieur le Maire : Dans un premier temps, je vous propose de fixer à 7 le nombre de membres de cette commission.

Vote : unanimité

Dans le respect de la représentation proportionnelle, doivent être désignés 5 membres de la majorité, 1 membre de la liste de Madame Pinna, 1 pour Monsieur Mazzilli.

Je vous propose : Walter Paternieri, Céline Hirth, Danielle Pisu, Jeanne Schmitt, Noé Franco.
Quel est le candidat présenté par la liste de Madame Pinna ? Marie Presti.
Monsieur Mazzilli, êtes-vous candidat ? Oui.

Vote : unanimité

Les membres de la commission communication sont donc Walter Paternieri – Céline Hirth – Danielle Pisu – Jeanne Schmitt – Noé Franco – Marie Presti – Jean-Luc Mazzilli.

8) Désignation des délégués dans les syndicats de communes.

Monsieur le Maire : L'élection des délégués par chaque conseil municipal doit intervenir avant la date d'installation de l'organe délibérant du syndicat de communes, au plus tard avant le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires, soit avant le vendredi 2 mai 2014. Le nombre de délégués titulaires et suppléants est fixé par les syndicats eux-mêmes.

Sont concernés :

- **Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy (SEAFF)** : 3 titulaires (1 pour les 2 compétences : eau et assainissement ; 1 pour l'eau ; 1 pour l'assainissement), 1 suppléant.

Je vous propose Michel Piovesan pour la compétence eau et assainissement, en qualité de titulaire, Jean-Marc Paquin pour la compétence eau, en qualité de titulaire, Jean-Paul Toczec pour la compétence assainissement, en qualité de titulaire, Dominique NUCERA en qualité de suppléant.

Vote : Pour : 20 / Abstentions : 7

- **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)** : 6 titulaires, 1 suppléant.

Je vous propose Romain Lionello, Josiane Eyraud, Daniel Klaine, Dominique Nucera, Michel Piovesan, Jean-Marc Paquin en qualité de titulaires, Jean-Paul Toczec en qualité de suppléant.

Vote : Pour : 20 / Abstentions : 7

- **Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité (SISCODIPE)** : 2 titulaires, 2 suppléants.

On a perdu un titulaire et un suppléant. Le nombre de délégués est notamment fonction de la population.

Je vous propose Noé Franco et Daniel Klaine en qualité de titulaires, Dominique Nucera et Aude Frégoni en qualité de suppléant.

Vote : Pour : 20 / Abstentions : 7

Madame Pinna : Nous nous sommes abstenus. Compte tenu du fait qu'aucun poste n'est attribué à l'opposition, nous nous abstenons sur les votes des différents délégués. Par ailleurs, nous demandons à être régulièrement informés des décisions prises dans ces différents syndicats.

Monsieur Mazzilli : Je voudrais aussi les comptes-rendus, car nous ne les avons jamais avec l'ancienne municipalité.

9) Désignation des représentants de la Commune dans les autres organismes.

Monsieur le Maire : Nous allons passer à la désignation des représentants de la Commune dans les autres organismes :

- **Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch** : un titulaire et un suppléant doivent être désignés. Je vous propose Danielle Pisu en qualité de titulaire, Stéphanie Grasse en qualité de suppléante.

Vote : Pour : 21 / Abstentions : 6

- **AMOMFERLOR** : un titulaire et un suppléant doivent être désignés.

Je vous propose Walter Paternieri en qualité de titulaire, Céline Hirth en qualité de suppléant.

Vote : Pour : 20 / Abstentions : 7

- **ESFOLOR** : un délégué doit être désigné.
Je vous propose Walter Paternieri en qualité de titulaire.

Vote : Pour : 20 / Abstentions : 7

- **Conseil de l'Ecole Maternelle** : deux représentants de la Commune doivent être désignés.
Je propose Stéphanie Grasse et Jeanne Schmitt

Vote : Pour : 20 / Abstentions : 7

- **Conseil de l'Ecole Schweitzer** : deux représentants de la Commune doivent être désignés.
Je propose Michel Schmitt et Susie Haas.

Vote : Pour : 20 / Abstentions : 7

- **Conseil de l'Ecole Brucker** : deux représentants de la Commune doivent être désignés.
Je propose Céline Hirth et Jeanne Schmitt

Vote : Pour : 20 / Abstentions : 7

- **SOS ALPHA SANTE : Conseil de la Vie Sociale « Le Castel »** : 1 titulaire et 1 suppléant
Je propose Jeanne Schmitt en qualité de titulaire, Danielle PISU en qualité de suppléante.

Vote : Pour : 20 / Abstentions : 7

Madame Pinna : Nous nous sommes abstenus. Compte tenu du fait qu'aucun poste n'est attribué à l'opposition, nous nous abstenons sur les votes des différents représentants. Par ailleurs, nous demandons à être régulièrement informés des décisions prises dans ces différents organismes.

10) Subventions aux associations.

Monsieur le Maire : Les associations suivantes ont déposé une demande de subvention, chiffrée ou non.

Maison Pour Tous « La Borderie »

Subvention 2013 pour la chasse aux œufs : 500 €

Demande 2014 pour la chasse aux œufs : 500 €

Je vous propose de verser 500 €

Vote : unanimité

UDAF de la Moselle

Le but de cet organisme est de représenter les intérêts des familles grâce aux 25000 délégués familiaux et de mener l'action politique locale et départementale en faveur des familles, d'observer les besoins des familles, de développer et gérer de nombreux services aux familles. L'UDAF assure notamment la tutelle aux prestations sociales.

Demande 2014 : Action d'Insertion Sociale à Nilvange : 300 €

Je vous propose de verser 300 €

Vote : Pour : 21 / Abstentions : 6

Madame Pinna : Nous nous abstenons pour ces subventions, non pas parce que nous y sommes opposés, mais tout simplement parce que nous n'avons pas les données nécessaires pour pouvoir les voter. Nous souhaitons

qu'une commission soit créée avec des membres de l'opposition afin d'étudier sérieusement les dossiers de demandes.

La Croix Bleue Thionville – Yutz

Le but de cette association est d'aider et d'accompagner ceux et celles qui désirent se libérer de la dépendance alcoolique, ainsi que l'entourage.

Attribution 2012 : 160 €

Demande 2014 : 160 €

Je vous propose de verser 500 €

Vote : Pour : 21 / Abstentions : 6

Vie Libre

Son but est la lutte contre l'alcoolisme par la prévention et l'accompagnement.

Attribution 2013 : 4 883 habitants x 0,09 € = 439,47 €

Demande 2014 : 4 958 habitants x 0,09 € = 446,22 €

Je vous propose de verser 446,22 €

Vote : Pour : 21 / Abstentions : 6

FNDIRP Section de Knutange

Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes

Attribution 2012 : 220 €

Demande 2014 : non chiffrée

Je vous propose de verser 220 €

Vote : Pour : 21 / Abstentions : 6

Prévention Routière de Metz

Attribution 2008 : 130 €

Demande 2014 : non chiffrée

Je vous propose de verser 130 €

Vote : Pour : 21 / Abstentions : 6

Nilvange Judo et Arts Martiaux

Demande 2014 : Subvention exceptionnelle pour l'achat de 20 m² de tatami : 600,00 €

Je vous propose de verser 600 €

Vote : Unanimité

Croix Rouge Française d'Hagondange

Demande 2014 : Subvention exceptionnelle pour l'achat de 20 m² de tatami : 600,00 €

Je vous propose de verser 600 €

Vote : Pour : 21 / Abstentions : 6

Madame Pisu : Je souligne que quarante-cinq Nilvangeois ont été aidés par la Croix Rouge.

CRI-Bij de la Moselle (Centre de Renseignement et d'Information et Bureau d'Information Jeunesse)

Madame Pinna : Nous sommes pour le report du vote de la subvention au CRI-Bij en raison du manque d'informations évoqué par M. Brizzi. Ainsi, il rejoint notre point de vue.

Monsieur le Maire : J'accepte de reporter cette subvention au prochain conseil.

Vote : Pour : 21 / Abstentions : 6

11) Création de 40 emplois d'été du 7 juillet au 31 août 2014.

Monsieur le Maire : Comme chaque année, l'embauche de jeunes pendant la période des vacances scolaires nécessite la création des emplois correspondants, soit 40 en 2014. La période s'étalera du 7 juillet au 31 août 2014, soit quatre périodes de deux semaines.

Je vous demande l'autorisation de recruter 40 agents non titulaires ; les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014 chapitre 012.

Vote : Unanimité

Monsieur Mazzilli : Quelles sont les modalités de recrutement ?

Monsieur le Maire : Les modalités restent les mêmes : être Nilvangeois, avoir 17 ans, ne jamais avoir travaillé au sein de la collectivité.

12) Divers.

Attribution d'un sixième poste à l'école maternelle « Les crayons magiques »

Monsieur le Maire : Nous abordons le point des divers. Par courrier en date du 14 avril 2014, Monsieur le Directeur de l'Académie Nancy-Metz me charge de vous informer de l'attribution d'un sixième poste à l'école maternelle « Les crayons magiques » à compter de la rentrée 2014.

Madame Pinna : Nous nous en félicitons.

Monsieur le Maire : Je félicite les parents.

Demande de local par le groupe « Entente Communale »

Madame Pinna : Nous réitérons notre demande d'attribution d'une salle pour préparer les débats des conseils municipaux. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

Monsieur le Maire : Le courrier a été envoyé aujourd'hui.

Madame Pinna : La demande sera-t-elle favorable ?

Monsieur le Maire : Oui, ce sera la salle sous le Pôle Enfance (ex-reliure).

Madame Pinna : Merci.

Nouveaux délégués au SIVOM

Monsieur Kulinicz : Je souhaiterais que le projet de vidéo-surveillance que j'avais créé lors de ma vice-présidence au SIVOM soit poursuivi.

Monsieur le Maire : Où est le dossier ?

Monsieur Kulinicz : C'est mon dossier, donc je ne le donnerai pas.

Monsieur le Maire : Peux-tu le déposer au SIVOM ?

Monsieur Kulinicz : Non, car ce sont mes notes personnelles et mes recherches.

Portail entre la place François Mitterrand et la rue Bauret (accès aux garages)

Monsieur Mazzilli : Entre la place François Mitterrand et la rue Bauret, il faudrait remettre le portail, cela n'a pas été fait.

Passage des camions de la SLAG

Monsieur Mazzilli : Les camions de la SLAG passent à 6 heures le matin. Pourriez-vous essayer de faire en sorte qu'ils passent plus tard ?

Monsieur Toczek : On rencontrera le directeur de la SLAG.

Terrain au-dessus de la rue des Vosges

Monsieur Mazzilli : Beaucoup de tracteurs passent avec de la terre.

Monsieur Toczek : C'est pour combler un terrain privé.

Monsieur Mazzilli : Il y a des mètres cube de terre, les habitants de la rue des Vosges s'inquiètent.

Monsieur Toczek : Nous rencontrerons les propriétaires, mais ce n'est pas pour faire des constructions.

Monsieur Mazzilli : Le passage vers la forêt est fermé. Pourquoi ?

Monsieur Toczek : C'est un terrain privé.

Monsieur Mazzilli : Il va y avoir quoi ?

Monsieur Toczek : Des moutons.

Lotissement du Konacker

Monsieur Mazzilli : Et le terrain du Konacker ?

Monsieur le Maire : Je maintiens ce que j'ai promis au collectif dans ma campagne : le compromis est une partie construite et le terrain de foot non construit.

Nouvelle implantation du pigeonnier

Monsieur Mazzilli : Et concernant le pigeonnier ?

Monsieur Toczek : Nous sommes en train de voir avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour une autre implantation loin de la ville.

La séance est levée à 21H08.